Paris, le 5 février 2010

**Madame Roselyne BACHELOT**
**Ministre de la Santé et des Sports**
**Secrétariat particulier**
**14, avenue Duquesne**
**75350 PARIS 07 SP**

**Objet** : ***cadre d'exercice des conseillers généraux des établissements de santé***

Madame la Ministre,

Le **SYNCASS-CFDT** et le **CH-FO** ont déjà eu l'occasion de vous faire part, lors des instances paritaires des personnels de direction ainsi que par courrier, de leur réaction sur votre décision de rattacher, **fonctionnellement puis statutairement**, les conseillers généraux des établissements de santé (CGES) à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Nous avons regretté **l'absence de toute concertation préalable**, alors que le principe du statut d'emploi avait été défini après discussion avec les syndicats de directeurs et qu'un protocole d'accord avec les syndicats des personnels de direction engageait pourtant le ministère.

Ce rattachement a été argumenté **par la volonté de modernisation** de l'Etat dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Il se justifierait par **la complémentarité** des profils de CGES, plus diversifiés dans le recrutement, et celui d'IGAS.

La logique de **l'évaluation de l'organisation actuelle des CGES** a sans aucun doute été appliquée, mais nous n'avons pas davantage eu d'éléments à ce sujet. Mais à l'occasion d'une rencontre avec le chef de service de l'IGAS, nous avons obtenu des précisions sur le projet.

Nous souhaiterions néanmoins que **divers points importants soient pris en compte** pour que le changement ainsi réalisé puisse être efficace :

**Pour les conseillers généraux des établissements de santé :**

- **le maintien du statut d'emploi**, dans ses conditions actuelles, dont la nomination ministérielle des CGES, avec **un engagement ministériel sur l'effectif de CGES**, après le rattachement ;
- **la confirmation de la création d'un collège hospitalier au sein de l'IGAS**, placé sous la responsabilité d'un CGES, comme indiqué dans **votre courrier du 2 décembre 2010** ;

**Pour les personnels de direction de la fonction publique hospitalière :**

- **l'accès des personnels de direction aux emplois de CGES,** tenant compte de leur large expérience et des besoins d'appui ;
- **une ouverture plus significative des emplois d'IGAS aux personnels de direction, aux divers niveaux,** car la proportion actuelle de 4% du corps de l'IGAS reste trop modeste.

Ces éléments, ainsi que des indications précises **sur le nombre d'intégrations, leurs modalités et sur les effectifs maintenus** de conseillers généraux à **l'issue du rattachement statutaire de 2011** nous paraissent **indispensables à la maîtrise de ce dossier**.

En espérant une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

| **Le secrétaire général du SYNCASS-CFDT :** | **Le secrétaire général du CH-FO :** |
|---|---|
| **Michel ROSENBLATT** | **Christian GATARD** |

**Copie** : **Pierre BOISSIER, Chef de l'IGAS**

**SYNCASS-CFDT** : Tél. : 01.40.27.18.80 – Fax : 01.40.27.18.22 – Mél : contact@syncass-cfdt.fr
**CH-FO** : Tél. : +33 (0)1 47 07 22 34 - Fax : +33 (0)1 45 87 94 86 Mél : ch-fo@wanadoo.fr
**14, rue Vésale 75 005 PARIS**